

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 124/2016

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour les opérations d'extension de réseaux d'assainissement sur Grazac et Miremont.

L'an deux mille seize et le 13 décembre à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 30 novembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER René, M. SIRABELLA Roger, Mme TEISSIER Joëlle, Mme LAFUSTE Carole, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, M. AZEMA René, M. COURET Bertrand, Mme TENSA Danielle, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M.ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

POUVOIRS : Mme BARRE Nadine à Mme BOUTILLIER Sylvie
M. CHENIN Jean à Mme HENDRICK Pierrette
M. VINCINI Sébastien à M. BAURENS Serge
M. GODEFROY Julien à M. VESELY Guy

ABSENTS EXCUSES : M. CAILLAT Pierre Yves, M. POURRINET Jacques.

ABSENTS NON EXCUSES : M. PEREZ Alain, M. ONEDA Daniel, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, Mme WATREMETZ Marie-Anne

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur LORRAIN Jean Luc été nommé secrétaire de séance

Monsieur le vice-président délégué à l'assainissement, M. VINCINI, conformément aux conclusions du schéma directeur d'assainissement intercommunal, rappelle à l'assemblée les projets d'assainissement portés par notre collectivité cette année et notamment l'extension de réseaux d'assainissement prévus sur Grazac :

- Grazac – extension du réseau EU/EV sur D28E (104 ml en gravitaire et 1 branchement prévu), Impasse de la Bourdette (200 ml et 8 branchements prévus + 2 éventuels sur terrains nus) et Chemin de la Bourdette (50 ml et 3 branchements prévus + 1 éventuel sur terrain nu) : coût estimatif total (maîtrise d'œuvre et travaux) basé sur le Schéma Directeur d'Assainissement intercommunal : 107 000 € HT (travaux : 100 000 € HT ; maîtrise d'œuvre : 7 000 € HT)
- Coût estimatif des études annexes (relevés topographiques, essais préalables à la réception...) : 3 000 € HT

Il rappelle également le projet hors schéma directeur d'assainissement intercommunal d'extension de réseaux d'assainissement sur la commune de Miremont :

- Miremont – extension du réseau EU/EV chemin de molles (40 ml et 1 branchement) : coût estimatif des travaux : 9 000 € HT

Monsieur le vice-président propose de solliciter le concours financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour ces investissements.

Il présente, à titre indicatif, le plan de financement prévisionnel de cette opération qui pourrait intervenir comme suit :

Dépenses		Recettes		
Nature des travaux	Montant estimatif en € HT	Organisme financeur	% de subvention attendu	Montant attendu en €
Extension de réseaux d'assainissement sur Grazac	Total opération : 107 000 € Maîtrise d'œuvre : 7 000 € HT (hors études annexes) Travaux : 100 000 € HT	Agence de l'eau Adour Garonne	25 % sur l'opération (possibilité 35 % selon le nombre de branchements)	26 750 €
		CCVA (autofinancement)	75 %	80 250 €
Études annexes (relevés topographiques, essais préalables à la réception...)	3 000 € HT	Agence de l'eau Adour Garonne	25 %	750 €
		CCVA	75 %	2 250 €
Total Grazac en € HT	110 000 €			110 000 € dont 27 500 € d'aides
Extension de réseaux d'assainissement sur Miremont	9 000 €	Agence de l'eau Adour Garonne	25 %	2 250 €
		CCVA	75%	6 750 €
Total Miremont en € HT	9 000 €			9 000 € dont 2 250 € d'aides

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Adopte** la programmation d'extension de réseaux d'assainissement sur Grazac et Miremont ;
- **Mandate** Monsieur le Président à toute fin de sollicitation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'accompagnement financier de ces opérations ;
- **S'engage** à inscrire chaque année sur son budget les ressources nécessaires à l'exploitation des installations mises en œuvre.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS